



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

élections professionnelles

Question écrite n° 74039

Texte de la question

L'organisation des élections professionnelles constitue pour les communes une charge de travail très importante, qui perturbe le bon fonctionnement des services communaux et mobilise le personnel et les élus pour une participation très faible des électeurs. En effet, il apparaît que ces derniers privilégient le vote par correspondance. Aussi M. Dominique Paillé demande à M. le ministre de l'intérieur s'il entend généraliser le vote par correspondance pour les élections professionnelles.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74039

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mars 2002, page 1368